

MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES
MARDI 11 OCTOBRE 2022, 20h

PROCÈS-VERBAL
Salle du conseil municipal - Séance publique
660 rue Principale

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 11 octobre 2022, 20h00, à la salle du conseil municipal, 660 rue principale, Saint-Luc-de-Vincennes. Avec enregistrement de la séance. La séance est présidée par Monsieur Daniel Houle, maire.

Sont présents :

Monsieur	Daniel Houle, maire
Mesdames	Sofia Berrocal De Thibeault, conseillère Francoise Asselin, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Roger Normandin, conseiller Yvan Normandin, conseiller

Daniel Beaudoin, absent
Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-10-163

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022

Résolution 2022-10-164

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sofia Berrocal de Thibeault que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022

REPORTÉE À SÉANCE ULTÉRIEURE

4. CORRESPONDANCES

AUCUNE CORRESPONDANCE

5. TRÉSORIE

5.1 Comptes

Résolution 2022-10-165

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois précédent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **01 octobre 2022**, du prélèvement # **3337 à # 3390** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **94 942.37 \$**.
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets annexe B**) datée du 6 Octobre 2022, pour les salaires versés du **numéro # 505 365 au numéro # 505 385**; pour un montant total de **10 508.31 \$**.

IL EST PROPOSÉ par Yvan Normandin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 Engagement de crédits

Résolution 2022-10-166

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

6.1 Élection provinciale – Félicitations à la députée de Champlain – Mme Sonia Lebel

Résolution 2022-10-167

CONSIDÉRANT LES élections provinciales tenues le 3 octobre dernier pour élire les députés de l'assemblée nationale et la formation du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE les élections provinciales constituent un moment unique de démocratie afin d'élire les représentants de la population au sein de l'assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales constitue un moment unique pour présenter aux principaux candidats des différents partis les besoins de notre communauté et les défis du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a de nombreuses demandes en lien avec les attentes de la Fédération canadienne des municipalités et la réalité rurale de notre localité;

CONSIDÉRANT LES résultats des élections dans le comté de Champlain et le renouvellement d'un mandat au gouvernement au sein de la Coalition Avenir Québec;

IL EST PROPOSÉ par Roger Normandin que la municipalité félicite le renouvellement du mandat de la député de Champlain Madame Sonis Lebel, l'ensemble des candidats de tous les parties confondues à l'élection générale pour leur implication à la vie démocratique au Québec et le nouveau gouvernement de la CAQ pour leurs résultats lors de la dernière élection. La municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes souhaite souligner l'ensemble de députés élus à l'Assemblée nationale leur souhaitant

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2 Énercycle – rencontre budgétaire

RENCONTRE À SAINT-ADELPHE LE 13 OCTOBRE

6.3 Entente avec la MRC des Chenaux – Déneigement bureau

ENTENTE À VENIR

6.4 Moisson Mauricie – demande de contribution annuelle

Résolution 2022-10-168

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie a fait une demande à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour une contribution financière annuelle permettant d'assurer sa mission et le maintien de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie par l'entremise du centre d'action bénévole de la Moraine et de la popote roulante locale est bénéficiaire des dons offerts par cet organisme en aide alimentaire;

CONSIDÉRANT LA mission de l'organisme Moisson Mauricie vise à assurer la sécurité alimentaire des personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation actuelle a considérablement affecté les organismes en soutien alimentaire et que le nombre de demandes a augmenté de façon considérable aux cours de la dernière année;

IL EST PROPOSÉ par Sofia Berrocal de Thibeault remercie Moisson Mauricie pour sa contribution en sécurité alimentaire dans notre localité et de verser une contribution financière de 264 \$ à Moisson Mauricie afin de favoriser les activités de l'organisme.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.5 Communauté entrepreneuriale des Chenaux – Tournée prestige

Résolution 2022-10-169

CONSIDÉRANT QUE la MRC des chenaux organise chaque année une activité reconnaissance « La tournée prestige » des entreprises novatrices dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit soumettre 3 candidatures d'entreprises locales qui se sont démarquées et favorise le dynamisme économique local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a de nombreuses entreprises qui se démarquent par leur qualité du service à la clientèle, leur innovation et leur persévérance au travail;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des entreprises permet une vitrine intéressante pour les candidats et le réseautage dans la MRC des Chenaux pour une communauté entrepreneuriale dynamique;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal propose en nomination pour la communauté entrepreneuriale des Chenaux dans le cadre de la « Tournée prestige 2022 » les entreprises suivantes :

Atelier de débosselage R.Normandin
Troy Dualam Services
Ferme et travaux à forfait NORLOU

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Comité Ressources humaines – embauche – agent de mobilisation communautaire

Résolution 2022-10-170

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vue octroyé une subvention dans le cadre du Fonds Québécois en initiatives sociales d'Emploi Québec pour l'embauche d'un agent de mobilisation communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçue de nombreuses candidatures pour combler ces fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifiée les meilleurs candidats afin de combler le poste au répondre aux besoins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que la municipalité accepte et confirme l'embauche de Mme Andréanne Rouleau comme agent de mobilisation communautaire pour un contrat d'une durée d'un an dans le cadre du Fonds Québécois en initiatives sociales – FQIS.

7.2 CNESTT – Protection des travailleurs bénévoles

Résolution 2022-10-171

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de la santé et sécurité des bénévoles lors de certains événements et activités;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles ne sont pas couverts par la protection obligatoire destinés aux employés;

CONSIDÉRANT QUE la CNESTT offre une protection aux bénévoles permettant d'assurer une couverture nécessaire en cas d'accidents lors d'évènements ou d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a validé auprès de l'assureur de la municipalité pour offrir une protection des bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par Roger Normandin que la municipalité accepte de souscrire à la protection des bénévoles offerts par la CNESTT compte tenu des avantages offerts.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. VOIRIE

8.1 Aménagement du terrain des boîtes postales

Résolution 2022-10-172

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'aménagement du terrain des boîtes postales dans le cadre du programme FFR – volet 4 vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour l'aménagement du terrain des boîtes postales;

CONSIDÉRANT QUE la proposition consiste à l'aménagement de l'espace de stationnement, des bordures en béton et de pavés unis;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement permettra d'améliorer le cadre bâti au cœur de la municipalité et favorisera la sécurité des usagers des casiers postaux, principalement en période hivernale;

IL EST PROPOSÉ par Yvan Normandin que la municipalité accepte la proposition de Techni-sol, meilleure proposition soumise, pour l'aménagement du terrain des boîte postale tel que la proposition corrigée soumise à l'entrepreneur;

8.2.1 Reddition de compte MTQ – Route Thibeault-Normandin

Résolution 2022-10-173

Entente de la demande d'aide financière : Numéro de projet KQY87866 – Route Thibeault-Normandin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé par Roger Normandin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci aide financière sera résilié et certifie que Francis Dubreuil, directeur-général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des transports.

8.2.2 Reddition de compte MTQ – Rang Saint-Joseph

Résolution 2022-10-174

Entente numéro de la demande d'aide financière : Rang Saint-Joseph – PAVL – 00031868-1 -37225(4) -20220511-007

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Sofia Berrocal de Thibeault, appuyé par Jacques Lefebvre, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci aide financière sera résilié et certifie que Francis Dubreuil, directeur-général et greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des transports.

8.3 Suivi du dossier – Ponceau Saint-Marguerite

REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE – FIN DES TRAVAUX

8.4 Soumission Groupe PRG – GYM

Résolution 2022-10-175

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au remplacement de la conduite d'égout du centre communautaire à la suite d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de la conduite ont été effectués par Plomberie PRG, réalisé à la satisfaction de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les vestiaires du GYM ont subis quelques dommages lors du nettoyage et du remplacement de la conduite d'égout;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à la mise en place des douches et des vanités des vestiaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été remboursés par l'Assureur de la municipalité selon un devis préalablement soumis;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que la municipalité accorde le contrat à Plomberie PRG pour la mise en place des douches et des vanités des vestiaires du GYM au centre communautaire;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

9.1 SADC – Programme Virage Vert – volet collectif

Résolution 2022-10-176

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Vallée de la Batiscan offre un programme intéressant visant des initiatives collectives en développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à mettre en place un projet de développement durable visant la mise en place d'un service de proximité au bénéfice de l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'un service de proximité vise à assurer à assurer la résilience de la communauté à long terme en offrant un service local de proximité en concordance aux objectifs de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettra d'identifier les objectifs de développement durable visant la mise en place d'une communauté nourricière;

IL EST PROPOSÉ par Sofia Berrocal de Thibeault que la municipalité accepte le dépôt d'un projet auprès de la SADC visant à définir les objectifs de développement durable pour la mise en place d'un service de proximité local;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.2 Programme Nouveaux horizons pour les aînés 2022-2023

Résolution 2022-10-176

CONSIDÉRANT QUE Service Canada offre un programme intéressant pour la mise en place et l'amélioration des infrastructures destinés aux aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit impliquer les personnes âgées de la municipalité dans la mise en place du projet soumis auprès de Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés a pour objectifs de favoriser des milieux de vie de qualité au maintien de services direct aux personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s’inscrit directement en lien au plan d’action de la politique municipale MADA – Municipalité amie des aînés;

IL EST PROPOSÉ par Yvan Normandin que la municipalité dépose un projet dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés de Service Canada afin d’améliorer la qualité de vie des personnes aînés au centre communautaire, notamment le remplacement des stores aux fenêtres et la peinture de la salle beaudoin du centre communautaire.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

9.3 Programme de soutien SGE – ISO 50 0001 – 21 octobre 2022

Résolution 2022-10-178

CONSIDÉRANT QUE Ressource Naturelle Canada a mis en place un programme visant l’élaboration d’un système de gestion de l’énergie pour les bâtiments institutionnels;

CONSIDÉRANT QUE la norme IOS 50 001 visant la gestion des l’énergie des bâtiments, permettant de bien comprendre la consommation d’énergie, les mesures d’efficacité énergétiques et les économie associé en terme d’énergie;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre une opportunité intéressante pour favoriser la gestion de l’énergie du centre communautaire, principale source des gaz à effet de serre de la localité;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettra un outil d’analyse performant assurant une bonne gestion des actifs municipaux;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que la municipalité dépose un projet dans le cadre du programme de soutien financier ISO 50 001 auprès de Ressources Naturelles Canada pour effectuer une étude de faisabilité pour la mise en place d’un système de gestion de l’énergie (SGE) pour le centre communautaire Georges-Sévigny.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

10.1 Modification au règlement de zonage – atelier artisanal zone 101-R – Avis de motion et 1^{er} projet de règlement

Résolution 2022-10-179

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire modifier son règlement de zonage afin de permettre un usage artisanal dans la zone 101-R;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a étudié la demande de modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les usages de service et atelier artisanal sont régis par les normes restrictives de l’article 16.5 du règlement de zonage, notamment sur les contraintes quant au bruit, aux poussières et autres contraintes sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rencontré le demandeur afin de bien comprendre le projet d’usage artisanal projeté;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 octobre 2022 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Normandin, que le conseil municipal décrète ce qui suit :

AVIS DE MOTION & PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Roger Normandin conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-445 ayant pour objet le règlement modifiant le règlement de zonage 2009-369 afin d'y permettre un usage de service artisanal de type « Atelier d'ébénisterie » dans la zone 101-R.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-445 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-369 AYANT POUR OBJET DE PERMETTRE UN USAGE ARTISANAL DE TYPE « ATELIER D'ÉBÉNISTERIE » DANS LA ZONE 101-R

ARTICLE 1 - TITRE ET NUMÉRO DE RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-369 ». Il porte le numéro 2022-445.

ARTICLE 2 – OBJET DU RÈGLEMENT

Ce règlement modifie le règlement de zonage 2009-369. Il a pour objet l'ajout d'un usage de type « Service et atelier artisanal – Atelier d'ébénisterie » dans la zone 101-R du règlement de zonage.

ARTICLE 3 – AJOUT D'UN USAGE

La grille de spécification de la zone 101-R est modifiée afin d'y ajouter un usage dans la classe Commerce et service, du groupe Service et atelier artisanal, du sous-groupe Incidence moyenne 05. Atelier d'ébénisterie.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10.2 Projet de règlement – Modification au règlement de zonage – zone 105-R & 112-R

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

11. LOISIRS

11.1 Remerciements des partenaires et commanditaires – Journée de la Culture

Résolution 2022-10-180

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Luc-de-Vincennes a organisé pour une 4^e année consécutive « Les Journées de la Culture » afin de soutenir et promouvoir la culture partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe aux Journées de la culture qui ont lieu à travers le Québec pour valoriser l'expérience culturelle, les artistes et les installations publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement cette année a suscité un intérêt certain pour ce type d'évènement dans la communauté par une participation active aux ateliers offerts; visite interactive des croix de chemin; exposition de photos anciennes et du patrimoine local; kiosques d'exposition des métiers d'arts locaux (tissage, tricot) et spectacle musical des « Grands Hurlleurs » musique TRAD au Préau des générations;

CONSIDÉRANT QUE cet événement n'aurait pas été possible sans la contribution des nombreux partenaires, dont le mouvement DESJARDINS, Culture pour tous, le comité social et des loisirs de St-Luc, la société d'histoire de St-Luc, les commanditaires des commerces locaux, la municipalité de Champlain et les nombreux bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal remercie et félicite l'ensemble des partenaires, commanditaires et bénévoles pour la réussite des Journées de la Culture 2022. Merci spécial à la société d'histoire de St-Luc pour une activité locale de mise en valeur du patrimoine, aux artistes des « Grands Hurlleurs » et toute leur équipe et tous les citoyens qui ont participé aux activités offertes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. VARIA – ** Ajout au varia en début d'assemblée –

12.1 Félicitation aux centenaires – citoyens de Saint-Luc

Résolution 2022-10-180

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite souligner l'apport indéniable de certains citoyens de la localité, notamment les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est informé que deux citoyens de Saint-Luc-de-Vincennes ont atteint leur centième anniversaire de naissance cette année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît l'apport, l'implication et la sagesse des personnes âgées qui ont contribuées à construire et à développer notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE d'atteindre l'âge des 100 ans constitue une étape importante qu'il y lieu de souligner;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal félicite et rend hommage aux centenaires de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, soit Messieurs Fugère et Nobert pour leurs contributions et leurs implications dans la vie communautaire de notre localité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant complétés :

Je, Daniel Houle, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Daniel Houle /
Maire

/Francis Dubreuil /
Secrétaire